



Dunkerque le 07 décembre 2023

Lettre ouverte à toutes et tous les licenciés.es des clubs de la Ligue Hauts-de-France des Echecs

Ce lundi 04 décembre 2023 était la date limite de dépôt des listes pour l'élection du prochain Comité Directeur de la Ligue Hauts-de-France des Echecs. En effet, une Assemblée Générale élective était programmée au samedi 24 mars 2024 (*cette AG sera donc maintenue mais sans élection*) : la publication officielle des listes – après validation par la Commission de Surveillances des Opérations Electorale – était prévue au 23 décembre prochain. Ce calendrier statutaire ne pourra pas être respecté puisque aucune liste n'a été déposée au siège social de la Ligue, dans le délai imparti !

Le Comité Directeur, réuni le 05 décembre en Visio a donc été contraint de reprogrammer une nouvelle Assemblée Générale élective au samedi 28 septembre 2024 (*date sous réserve de compatibilité avec le calendrier fédéral de la prochaine saison 2024-2025). La date limite du dépôt des liste est fixée au vendredi 07 juin 2024, la publication des listes (après validation par la CSOE) est fixée au vendredi 24 juin 2024.

Je ne vous cache pas ma déception – et la déception partagée par les quelques trop rares bénévoles qui s'impliquent - pour que notre Ligue puisse fonctionner et conduire ses projets, mettre en œuvre ses missions.

A quoi sert la Ligue ?

A cette question, beaucoup de gens répondront : « Je ne sais pas » ou encore : « La Ligue ; ça ne sert à rien ! ». D'autres – plus modérés ou plutôt conscients du travail effectué - diront peut-être : « C'est du boulot, il faut du temps et je n'en ai pas »...

Que fait la Ligue ?

La Ligue est un organe déconcentré de la Fédération Française des Echecs. Extrait de ses statuts :

ARTICLE 1 : BUT DE LA LIGUE

1.1 Définition et Objet

L'association loi 1901 dite « Ligue Hauts – de – France des Échecs », fondée le 19 mars 2016 à Amiens, est un organe déconcentré de la FFE et a pour objet d'organiser, de diriger, de contrôler, de promouvoir et de favoriser l'enseignement et la pratique du jeu d'Echecs dans son ressort territorial régional, qui ne peut être autre que celui défini par les services déconcentrés du Ministère chargé des sports.

Son champ d'action couvre les départements de l'Aisne (02) ; le Nord (59) ; l'Oise (60) ; le Pas-de-Calais (62) et la Somme (80).

La Ligue Hauts-de-France des Échecs met en œuvre sa politique générale et la politique générale de la FFE adoptée par son Assemblée Générale et, assure sous son contrôle l'exécution d'une partie de ses missions. Ses instances dirigeantes doivent se conformer et veiller à l'application des statuts et règlements fédéraux.

La Ligue s'interdit toute discrimination et veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. Elle veille tout aussi aux principes édictés au sein



Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 0020**

de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFE.

1.2 Siège et durée

La Ligue Hauts-de-France des Échecs a son siège social au domicile de son président. Tout transfert requiert une modification statutaire dans les conditions prévues à l'article 11.1 des présents statuts.

La durée de la Ligue est illimitée.

Plus concrètement, que fait la Ligue ?

Elle organise et gère les compétitions sur son territoire régional :

Les Interclubs Nationale 4, Pré-Nationales, Régionales et Nationales 3 jeunes ;
les phases régionales de la Coupe de la Parité, du Trophée Roza Lallemand, de la Nationale 2 féminine ;
les Championnats Scolaires Ecoles et Collèges des Académies de Lille et Amiens ;

La Ligue organise les Championnats de Ligues Jeunes qualificatifs pour les Championnats de France Jeunes (après les Championnats Départementaux Jeunes et en coordination avec les CDJE) ;
Elle prévoit les lieux de ces différentes compétitions en coordination avec les clubs ;

La Ligue prévoit également les trophées, médailles, coupes et matériel utiles à toutes ces compétitions mais également la validation des règlements en lien avec la CTF, la publication des informations et des documents utiles ;

Elle organise également le coaching des jeunes qualifiés pour les Championnats de France Jeunes (entraînement Equipe Jeunes Espoirs Ligue et coaching sur place, au Championnat de France) ;

La Ligue gère aussi la formation des arbitres sur son territoire, en lien avec la DNA ;

Elle gère également la formation des initiateurs, animateurs et entraîneurs par l'organisation de différents stages DIFFE, DAFPE, DEFFE, en lien avec les CDJE et les clubs ;

Elle soutient les clubs dans l'organisation de leurs projets par des aides à l'organisations de manifestations et tournois (par exemples : simultanées avec les Championne et Champion de France ; organisation de tournoi à norme ; organisation de tournois scolaires, etc.) ;

La Ligue assure également le soutien aux clubs par la formation de leurs dirigeants (en organisant, par exemple, des séminaires des dirigeants de clubs) ;

Elle diffuse sur son site Internet et sur sa page Facebook, les articles, annonces et documents utiles à la mise en œuvre de ses différents champs d'action ;

Elle est en relation mailing et téléphonique régulière avec les CDJE et les présidentes et présidents de clubs...



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 0020**

Pour accomplir toutes ses missions et actions – qui lui sont confiées par l'Assemblée Générale des clubs d'échecs de la Région Hauts-de-France – la Ligue a besoin d'argent (elle cherche des subventions auprès de la Région et de l'ANS) et elle perçoit une réversion de la part des licences, elle a aussi besoin d'un Comité Directeur (normalement composé de 20 membres élus)...

A ce jour, le nombre de personnes – toutes bénévoles – qui œuvrent réellement au sein du Comité Directeur est de 8, pas plus ! Ce chiffre est clairement insuffisant au vu du travail à accomplir !

Que se passe-t-il s'il n'y a pas de liste qui se présente et donc plus de Comité Directeur, plus de pilote dans l'avion ?

L'Assemblée Générale devra constater l'absence de candidatures et pourra désigner un ou des administrateurs provisoires, en les chargeant d'organiser une nouvelle élection, tout en gérant les affaires courantes de la Ligue, sans pouvoir initier de nouveaux projets ou prendre de décision. Le mandat de cette administration provisoire peut aller selon nos statuts jusqu'au 31 mars 2025 (après les JO d'été donc). Ça sera la dernière date limite pour organiser une nouvelle élection. Si rien ne se passe, alors, la Ligue passera sous tutelle de la FFE. Une dissolution de celle-ci devra être votée. Mais, la FFE ne pourra que gérer les affaires courantes, les plus essentielles. En pratique, il y en a peu ! La FFE se chargera de reverser elle-même les parts des licences aux Comités Départementaux et verra si elle parvient à trouver un organisateur pour les qualifications des jeunes aux Championnats de France. Mais ça ne durera pas éternellement car la FFE, ce sont aussi quelques salariés (peu nombreux et surbookés) et des bénévoles qui ont déjà tant à faire ! Donc, très vite, si la situation perdurait, les jeunes des HDF pourraient ne même plus avoir de qualifications. Les interclubs de divisions inférieures à la Nationale 3 pourraient ne plus être organisés...

Toutes les autres actions de la Ligue seraient mises en sommeil par ailleurs. Il n'y aurait plus de contacts avec la région pour notamment des recherches de subventions etc.....

Bref, la dynamique des compétitions, le suivi, l'entraînement et la qualification des jeunes, la valorisation de notre discipline... Tout cela disparaîtrait rapidement... Ce sont vous ; joueuses, joueurs, parents des jeunes, membres des clubs qui en subiraient inévitablement les effets...

Après lecture de ce scénario catastrophe – mais hélas, tout à fait probable si personne ne bouge - vous pensez toujours que la Ligue ne sert à rien ou ne voyez toujours pas ce qu'elle fait ?

Avec les membres du Comité Directeur, avec les présidents des CDJE, j'en appelle donc à la responsabilité collective et à la remise en question personnelle de chacune et de chacun pour que la Ligue Hauts-de-France des Echecs puisse vivre et poursuivre ses actions...

Une ou plusieurs listes candidates à l'élection du futur Comité Directeur lors de l'AG du 28 septembre peuvent – et doivent – être constituées et déposées au siège social avant le 07 juin 2024 !

Il en va de l'avenir de nos clubs... comptant sur votre implication...

Bien sportivement

Pour le Comité Directeur, Philippe Blot, Président de Ligue